

**Procès-verbal Comité Directeur
De la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Volley Ball
15 décembre 2025 – En visio conférence ZOOM**

Membres présents :

- Mesdames : Stéphanie FERNANDEZ, Michele GIRAUD-BAHET, Diane JEGOU, Elisabeth MARTIN, Nathalie PEDRETTI et Nathalie TROUPEAU ROLAND.
- Messieurs : Jean Luc BAHET, Jean-Baptiste BOUHELIER (Secrétaire général), Jean Christian DUPRE, François FERNANDEZ, Jean Luc GOUVERNEUR, Stéphane GREMILLON, Antoine HENIN, Jacques MOREAU (Président), Dominique REY, Alexandre TRAN-BA-THO et Alain TREVISIOL.

Membres excusés :

- Medhi DRISSI EL MANIANI, Laurent DELAVAULT, Pascal HIBERT, Dr Denis PHELIPPEAU, et Joseph ZGHEIB.

Membres absents :

- Alexandra COURREGES, Allister GEORGE, Christophe MORIN et Jean Jacques PELLERIN.

17 membres présents et votants sur les 26 membres composant le comité directeur. La tenue du comité directeur est conforme aux statuts de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley Ball.

1) Mot du président :

Volonté d'un échange avec les comités de façon à ce qu'il y ait une meilleure redescente des infos venant de la fédération. Rappel d'un CNL en amont de chaque CA fédéral. Participation à un séminaire de développement à la fédération. Pour info, emménagement du secrétaire général de la fédération (ce dernier souhaite organiser une réunion avec les CDVB64 et 40 pour faciliter les montées en Nationale 3). Demande d'Alain T « pourquoi seulement le 64 et 40 ? »
⇒ Raison géographique dans un premier temps.

Demande de Nathalie R : « quelle remontée a été faite auprès de la réunion fédérale ? »

⇒ La problématique financière essentiellement.

Olivier A (directeur du pôle masculin de Bordeaux) a reçu une mission nationale de la part de Marc F pour être l'entraîneur des U18 France.

Il risque d'y avoir plusieurs prétendants aux organisations de finales CDF jeunes. Le président adresse encore une fois ses félicitations au Ré Beach Club pour leur parcours en coupe d'Europe de Beach.

2) Approbation des PV du CODIR en date du 13/10/2025 :

Vote pour le PV N°8 du 13/10/2025 :

Remontée de la part d'Alain T concernant le point sur MyFFVolley => L'outil commence à être de plus en plus abouti. Il se porte volontaire pour proposer une visio auprès des clubs afin de le promouvoir.

⇒ Réponse de Jonathan : Il est prévu qu'à la fin d'année sportive, il y ait 2 présentations notamment sur l'utilisation de MyFFVolley pour le volet licences. Il prend note de la proposition d'Alain pour la présentation.

Vote : Adopté à l'unanimité.

3) Point licences :

Point sur les licences événementielles vu le delta important par rapport à l'année dernière (notamment sur le fonctionnement avec la disparition de la licence événementielle quand elle est transformée en licence compétition). Demande de Nathalie R : « Demande si possibilité de savoir combien de licences événementielles sont transformées ? ».

⇒ Non disponible actuellement. Jonathan va se renseigner pour savoir si on peut obtenir l'information.

Demande de Stéphanie F : « Est-il possible de faire un sondage auprès des clubs pour voir le nombre de licences événementielles transformées ? ».

⇒ Jonathan va faire la recherche.

Demande d'Alain T : « Il serait intéressant d'avoir le taux de renouvellement de licences pour suivre l'évolution au mieux des licences ».

⇒ Possibilité de le faire au niveau des clubs et des comités.

On est dans les clous par rapport au plan Horizon.

Jonathan a édité durant la réunion le taux de renouvellement de chaque comité.

4) Candidature Sylvain BLANQUET à la commission Beach :

Sylvain B est le président des mordus du sable de Biscarrosse. Il souhaite prendre une part plus importante dans le développement du Beach en LNAV. Le BE a émis un avis favorable.

Vote : Abstention : Dominique REY.

Adopté.

5) Point des commissions :**a. Arbitrage :**

Pas de retour de la commission.

Remontée de la part de Stéphane G sur sa participation aux trophées AFCAM pour récupérer le trophée de Martial D. Il indique aussi peut de réponse de la part des CDA lorsqu'il envoie des mails pour les demandes de récompenses lors de ces cérémonies.

b. Beach :

Rappel sur la volonté de développement durant toute l'olympiade de cette pratique. Au niveau de la formation, après le premier niveau d'encadrement, Hannah a proposé de mettre en place 2 week-ends de formation (non diplômante, mais plus poussé que le 2nd niveau) appelés approfondissement pour le premier, et perfectionnement pour le second. La fédération a donné son aval. Il va falloir maintenant trouver un lieu pour les 2 week-ends.

Indication que la fédération souhaite faire des détections sur les M11-13-15.

Sur le fonctionnement des regroupements, il se passe en 2 temps. Dans un premier temps, les M11-13-15 sont gérés par la ligue (souvent le samedi), et dans un 2nd temps, le club organise un tournoi pour les M18 (en général le lendemain, donc le dimanche).

Isabelle D participe sur les stages (notamment sur des conseils au niveau arbitrage).

Indication de la part d'Antoine du CDVB47 : « Il y aura pour la 3^e année consécutive de championnat de France Beach Volley UNSS lycée garçons et filles à Villeneuve sur Lot ainsi que le championnat de France volley Outdoor lors de la même semaine ».

c. Discipline :

Pas de dossier à remonter et les échanges avec les différents acteurs se passent bien.

d. Sportive séniors/jeunes :

Séniors :

- Pénalisation de 5 rencontres, notamment sur un non-respect des surclassements => Rappel effectué auprès de la CRA.

- Proposition pour la prochaine AG d'une ligne d'amende concernant l'absence de licence éducateur (qui n'est pas prévu sur la partie « senior » alors qu'elle est prévue en « jeune » ou pour les arbitres).

Jeunes :

- Rappel des modifications sur le championnat Elite jeunes (démarrage dès le mois d'octobre sur une phase qualificative sans limite de nombre). A l'issue de cette qualification, les 6 meilleurs clubs s'affronteront en 2nd phase.
- Présentation des différentes poules du championnat Elite avec notamment certaines poules qui remplissaient difficilement les 6 clubs (et donc, tous les clubs sont qualifiés pour la 2nd phase, notamment en M13M et M15F). Un constat assez étonnant concernant les M18 qui ont très bien fonctionnés, contrairement aux catégories plus jeunes.
- Sur la partie coupe Nouvelle Aquitaine :
 - o Nouveau format qui débute plus tard cette année (notamment par rapport aux contraintes liées à l'organisation concernant les disponibilités de salle). Début en janvier pour toutes les équipes qui ne sont pas qualifiées pour le 5^e tour des CdF.
 - o On retrouve un nombre assez semblable à l'année dernière de clubs intéressés par la compétition.
 - o La finale sera plus tardive avec un événement de fin de saison.
- Présentation des missions de Titouan sur la partie sportive jeunes (ainsi que des missions à venir, notamment des récompenses sur les compétitions).
- Envoi à venir du cahier des charges pour l'accueil des finales Elite M13-15-18. En espérant une répartition sur les différents sites, en fonction des dossiers qui seront reçus.

6) Point Interdep 2026 :

Titouan a pris le relais de Maelan à la suite de son départ. Cette année, il va y avoir un côté accession (qui joueront la qualification aux Volleyades), et un côté participation.

Les dates butoirs d'inscriptions sont placés de manière que les comités qui organisent des CDE puissent affiner leurs sélections. La volonté étant d'avoir un maximum de comités qui soient représentés.

Concernant les comités qui viennent sans arbitre, il a été décidé que l'aide accordée pour le déplacement du comité ne sera pas attribuée.

Au sujet des lieux, ce sera un lieu centré pour éviter les départs trop tôt pour les jeunes.

Proposition d'Alain T : « Pourquoi ce n'est pas la CRA qui sélectionneraient les meilleurs arbitres jeunes pour arbitrer lors de ces compétitions ? »

⇒ C'est une piste à creuser et demande à ce que Stéphane G fasse la remontée à la CRA.

Demande de la part d'Alain T : « Est-il évoqué sur le côté participation que des comités puissent se regrouper ? »

⇒ Oui si les comités n'ont pas assez de jeunes notamment (en théorie, la limite s'approche d'entre 16 à 20 licencié(e)s)

7) Echanges avec les comités :

Lors des CNL, chaque ligue présente rapidement ses points forts, et des points à améliorer. Cela permet aussi de remonter des doléances de la part des ligues.

Souhait de la part du président à ce que les CD fassent la même chose :

- CDVB16 : Carence sur les catégories jeunes. Bonne relation avec les comités voisins.
- CDVB17 : Difficultés sur la partie financière (notamment suite au désengagement du comité départemental).
- CDVB19 : 2 clubs sur le département. La problématique principale concerne les déplacements (notamment vers les Interdép par exemple). Reprise des stages départementaux. Il y a aussi la fédération UFOLEP qui prend énormément de places chez les séniors. Jonathan B indique que c'est un réel sujet sur plusieurs départements et que la ligue va devoir se pencher dessus.
- CDVB24 : Absent.

- CDVB33 : Absent excusé.
- CDVB40 : Synergie avec le CDVB 64 pour leur championnat. Indication d'un fonds de développement de la vie associative via le compte asso qui pourrait être utilisé par d'autres CDVB pour les aider.
- CDVB47 : Problématique sur les déplacements (et notamment sur la possibilité des clubs pour la montée en Nationale 3). Possibilité de faire valider des arbitres au niveau national Beach qui seront accompagnés par Isabelle D.
- CDVB64 : Absent.
- CDVB79 : Problème sur la professionnalisation et difficulté à recruter des bénévoles. Le comité est plus en mode survie.
- CDVB86 : La professionnalisation permet de faire beaucoup d'actions : Noël des volleyeurs, camp d'été, newsletter, intervention dans les écoles (avec un tournoi des écoles), centre de formation au SPVB ainsi qu'un sport études à la rentrée prochaine, mise en place de la FDME simplifiée sur les matchs départementaux et loisirs, etc.

8) Questions diverses :

- Date AG => Décision pour le 14 juin (fête des pères le 21/06 et fête de la musique)
- Relance pour les distinctions afin de respecter les quotas fédéraux de la part du président :
 - o Demande d'Alexandre T-B-T : « Sur les distinctions transmises, il y a des gens qui n'ont pas eu la distinction pour laquelle le comité avait fait la demande. Y a-t-il d'autres filtres qui s'appliquent ? »
 - ⇒ Possibilité d'une erreur humaine lors de la saisie. Jacques M invite les comités à faire remonter les irrégularités afin de pouvoir rattraper les erreurs.
- Demande d'Alain T : « Est-ce que le partenariat avec Intersport est-il prévu d'être décliné auprès des clubs ? »
 - ⇒ Réponse de Jonathan : Travail en cours à ce sujet et sera présenté en fin d'année

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

Le Secrétaire Général
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Jean Baptiste Bouhelier

Le Président
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Jacques Moreau